



Comment faire loyer impayées locataire ?

Par **gilbert1201**, le **01/07/2010 à 14:31**

Bonjour, Bonjour, Voilà les faits, je loue ma maison depuis décembre 2009, les 6 premiers mois aucun soucis, puis 3 mois de retard de loyer, les locataires m'ont réglé l'intrégalité suite à une première relance. Puis de nouveau 3 mois de retard, j'ai continué à percevoir leur apl car les locataires ont demandé un versement direct, depuis janvier 2010 ils payent de nouveau leur loyer sans retard (ouf !!!) mais il reste tjrs 1000€ à régler sur la dette totale de 2200€, ils régulent tous les mois 200€ en plus du loyer, et on obtenu une aide de 750€ mais moi je ne pouvais pas attendre j'ai besoin de cet argent et je ne leur fais plus confiance j'ai donc refusé le plan d'appurement qu'il ont proposé et j'ai entamé une procédure au mois de mars par huissier au bout de 2 mois la dette n'était tjrs pas réglé j'ai donc demandé une assignation qui aura lieu le 15 septembre (c'est long) pour l'instant ils continuent à payer leur loyer + les 200€ mais comme dis je ne fais plus confiance pensez que j'obtiendrais gain de cause et l'expulsion ? Sachant qu'ils ont 3 enfants. Merci de me répondre, car ils me disent qu'il ne veulent pas quitter la maison d'eux même, je ne sais plus quoi faire

Par **jeetendra**, le **01/07/2010 à 17:29**

Bonsoir, dans ce genre de situation qui est très délicate humainement parlant, il faut prendre du recul, vos locataires rencontre certainement des difficultés passagères qu'ils essayent tant bien que mal de résorber. Le risque pour vous c'est que le juge leur accorde un délai pour appurer la dette locative restante en validant le plan d'appurement qu'ils vous ont proposé et que vous avez refusé, pensez y, cordialement.